

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTENE
COMMUNE DE PORTO-VECCHIO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 24/008/AG

SÉANCE DU 22 JANVIER 2024

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Convention de partenariat entre la commune de Portivechju et l'association Corse Ukraine.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux du mois de janvier à 17 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 16 janvier 2024 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Jacky AGOSTINI ; Véronique FILIPPI ; Gérard CESARI ; Paule COLONNA CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Luce SAULI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Nathalie MAISETTI ; Claire ROCCA SERRA ; Nathalie CASTELLI ; Vincent GAMBINI ; Grégory SUSINI ; Petru VESPERINI ; Christiane REVEST ; Camille de ROCCA SERRA ; Jean-Michel SAULI.

Absents : Emmanuelle GIRASCHI ; Pierre-Olivier MILANINI ; Dumenica VERDONI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Claude TAFANI ; Janine ZANNINI ; Didier LORENZINI ; Stéphane CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Santina FERRACCI ; Ange Paul VACCA ; Joseph TAFANI ; Georges MELA ; Etienne CESARI ; Florence VALLI.

Avaient donné procuration : Emmanuelle GIRASCHI à Vincent GAMBINI ; Pierre-Olivier MILANINI à Grégory SUSINI ; Dumenica VERDONI à Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS à Michel GIRASCHI ; Jean-Claude TAFANI à Gérard CESARI ; Stéphane CASTELLI à Nathalie CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI à Jean-Christophe ANGELINI ; Santina FERRACCI à Véronique FILIPPI ; Ange Paul VACCA à Petru VESPERINI ; Etienne CESARI à Christiane REVEST.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Petru VESPERINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Dans le conflit qui oppose l'Ukraine à la Russie, les populations européennes se sont unies pour montrer à leurs voisins ukrainiens leur solidarité commune et pour aider les populations à faire face.

A cet égard, dans le cadre du programme soutenu par l'Union européenne pour l'aide aux municipalités ukrainienne, « U-LEAD - Bridges of Trust », la Commune de Portivechju s'est pleinement investie dans une volonté de partenariat avec la ville de Kam'ianske.

Les deux communes ont souhaité rendre leur coopération effective en signant une convention de partenariat identifiant des actions concrètes à mettre en œuvre ; parmi ces actions, la Commune souhaite organiser une collecte de fonds auprès de la population.

Dans ce cadre, la Commune souhaite signer une convention avec l'association Corse Ukraine afin que cette dernière organise la collecte.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat entre la Commune et l'association Corse Ukraine, ci annexée.

Le Conseil Municipal,

Oui le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de partenariat entre la ville de Portivechju et la ville de Kam'ianske,

Considérant la nécessité de venir en soutien aux habitants de la ville de Kam'ianske,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 19 janvier 2024,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat entre la commune de Portivechju et l'association Corse Ukraine, ci annexée.

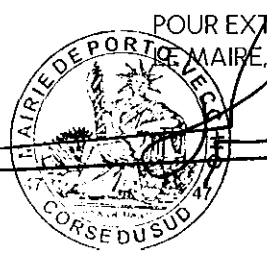
ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tout document utile à la mise en œuvre du partenariat visé à l'article précédent.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

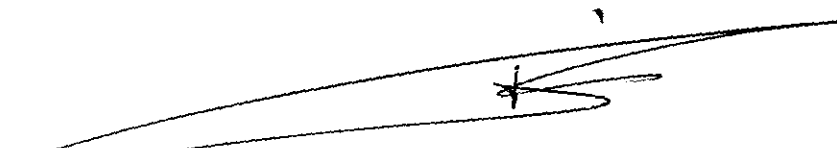
Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	18
Nombre de procurations	10
Nombre de suffrages exprimés	28
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,



Le secrétaire de séance,



Petru VESPERINI